

# REPUBLIQUE FRANCAISE



## MAIRIE DE VAUX

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 septembre 2009

**Membres présents** : Mmes ANCIEN Raphaëlle, ANCORA Brigitte, KLEIN Bernadette, LECLAIRE Josyane.

M.M. SIMON Roland, CLEVENOT Jean-François, FAFET Sébastien, FAVRE Christian, FAVREL Claude, MATHIEU Jean-Louis, ROYER Alain, SCHARFF Christophe.

**Membres absents excusés** : Mme OLENDER Christine, M.M GUILLAUMIN Paul-Alexandre PERIN Roberto.

**Membres absents** : /

#### **AVENANT N°2 au MARCHE LOT N°1 : GROS OEUVRE**

Le Conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant N°2 pour le lot gros œuvre à l'entreprise GK BAT pour un montant HT de 50 003,56 €.

#### **AVENANT N°1 au MARCHE LOT N°2 : CHARPENTE COUVERTURE**

Le Conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant N°1 pour le lot charpente couverture à l'entreprise TOITURES DE L'EST pour un montant HT de 14 993,20 €.

#### **CONTRAT DE MAINTENANCE DU PARATONNERRE DE L'EGLISE**

Le Conseil municipal décide de confier à l'entreprise BCM la vérification annuelle du paratonnerre de l'église et autorise le maire à signer le contrat de maintenance pour un montant HT de 167,- €

#### **DIVERS**

Le Conseil municipal a décidé de ne pas acheter auprès du cabinet Maurice JOB immeubles, une parcelle de forêt cadastrée section C n°11 au "Bois la Roche" d'une contenance de 9ha 95a 69ca pour la somme de 30 000 €.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de monsieur THEOBALD, maire de Moulins-les-Metz concernant une demande de participation au financement des travaux pour l'installation d'un système électronique de coordination des feux tricolores. Estimant que ces travaux n'influent pas directement sur le trafic de Vaux, le conseil municipal décide de ne pas participer financièrement à la réalisation de ces travaux.